

# CORRUPTION DANS LE SPORT

## DOSSIER



### ÉDITORIAL

Chère lectrice, cher lecteur

Ces dernières années un nombre inquiétant de scandales ont frappé plusieurs disciplines sportives. Or, une gouvernance insuffisante et la corruption ne nuisent pas seulement au sport, à ses fédérations et à ses représentants, mais compromettent également l'influence positive que le sport apporte sur les jeunes notamment en enseignant – par l'exemple – les valeurs du fair-play, du respect des règles et l'importance de respecter autrui.

Les fédérations sportives portent une importante responsabilité en matière d'intégrité. Elles sont soumises en même temps à des tentations et à des pressions énormes. La dernière coupe du monde de football en 2010 aura coûté USD 3,7 milliards à l'Afrique du Sud. Les jeux olympiques de 2012 à Londres auraient quant à eux coûté près de CHF 14 milliards. Ces montants colossaux sont de nature à aiguïser bien des appétits.

Hélas, nous avons vu lors du tout récent congrès à l'île Maurice que la FIFA a échoué à se réformer. C'est un signal clair qu'il est parfois impossible de laver son linge sale en famille, qu'il faut dans certains cas un cadre légal clair pour soutenir le développement d'une « good governance ». Avec la mise en consultation de son nouveau projet de loi sur la corruption privée, le gouvernement suisse signale désormais que la corruption entre privés, et notamment en relation avec les fédérations sportives internationales, ses hôtes, n'est plus tolérée et devra être poursuivie et sanctionnée.

Les efforts cependant ne s'arrêtent pas là. D'une part, la collaboration – transnationale – de tous les acteurs, fédérations sportives, Etats, sponsors, médias, public, est indispensable pour empêcher la corruption et les manipulations au sein et en dehors des compétitions sportives. D'autre part, pour attaquer le problème de la corruption à la racine, il y a lieu de faire un gros travail sur la gouvernance non seulement des organisations sportives internationales, mais également nationales et locales. Et cela également dans des disciplines qui attirent moins l'attention.

Les cas de corruption et les paris sur les matches truqués constituent en effet une menace directe pour les clubs et les fédérations nationales. Ils peuvent entraîner des conséquences pénales et financières, aboutir à des interdictions de jouer et nuire à l'image et à la carrière des permanents, des membres et des sportifs. Il est pourtant possible, même pour les petits clubs et les petites fédérations, de sensibiliser leurs membres à la question de la corruption et d'adopter des mesures concrètes afin d'instaurer davantage de transparence sans que cela prenne beaucoup de temps ou d'argent.

Dans ce domaine, Transparency International peut apporter son expertise et les instruments qu'elle a développés aux clubs et aux fédérations nationales en Suisse non seulement pour formuler et appliquer des lignes directrices et des mesures anticorruption exemplaires, mais aussi pour les faire connaître.

Le présent dossier présente d'une part la situation juridique en Suisse et les mesures législatives que Transparency International Suisse estime nécessaires, d'autre part, les autres pistes de solutions applicables au sein des clubs et des fédérations sportives en matière de prévention et de sensibilisation.

Transparency International Suisse

Delphine Centlivres, Directrice

#### TABLE DE MATIÈRES

ÉDITORIAL	1
PRÉSERVER L'INTÉGRITÉ ET LE FAIR-PLAY DANS LE SPORT	2
« C'EST EN NE RÉGULANT PAS MIEUX LES FÉDÉRATIONS SPORTIVES INTERNATIONALES QUE L'IMAGE DE LA SUISSE RISQUERAIT DE SOUFFRIR »	8
ENTRETIEN AVEC JEAN-LOUP CHAPPELET	8
« NOUS LAVONS NOTRE LINGE SALE EN FAMILLE »	10
ENTRETIEN AVEC JENS WEINREICH	10
« CORRUPTION PRIVÉE POURSUIVIE D'OFFICE ? SES CONSÉQUENCES NOTAMMENT À L'AUNE DU SPORT »	14
LES DEMANDES DE TI SUISSE	15

## PRÉSERVER L'INTÉGRITÉ ET LE FAIR-PLAY DANS LE SPORT

Sous le double effet de la professionnalisation et de la mercantilisation, l'importance sociale du sport a fortement augmenté ces dernières années, s'étendant aux quatre coins de la planète. Partout où de fortes sommes sont en jeu, nous observons une augmentation des risques de corruption et de fraude, qui peut porter atteinte aux valeurs fondamentales du sport, le respect et l'équité.

Dans le sport, la corruption se présente sous deux formes<sup>1</sup> : trucages des compétitions sportives d'une part et actes de corruption au sein des fédérations sportives ou dans d'autres domaines en dehors des compétitions d'autre part.

Liés en principe à des paris sportifs et à des versements de pots-de-vin, les matches truqués et les ententes frauduleuses entrent dans la catégorie des actes de corruption commis **dans le domaine des compétitions sportives**. Le trucage de plus de 380 matches de football entre 2008 et 2011, annoncé par Europol en février 2013 – dont des matches de la Champions League, de qualification pour les championnats mondiaux et européens et des rencontres en Suisse<sup>2</sup> –, a défrayé la chronique. Les enquêtes menées en Suisse ont abouti à l'interdiction de jouer pour neuf joueurs<sup>3</sup>, mais le Tribunal pénal fédéral les a, dans un jugement surprenant, acquittés de l'accusation d'escroquerie<sup>4</sup>. Cette décision a suscité une incompréhension générale et mis à jour les lacunes du droit pénal suisse en matière de paris électroniques, que le Conseil fédéral entend combler en y

inscrivant une nouvelle infraction appelée «fraude sportive»<sup>5</sup>.

La corruption pratiquée **en dehors des compétitions sportives** prend la forme de pots-de-vin versés aux officiels des fédérations sportives, ainsi que d'irrégularités observées dans le domaine du parrainage et lors de l'attribution des grandes manifestations et de leurs droits de retransmission. À ce sujet, l'un des plus gros scandales de corruption concernait la société de marketing sportif ISL/ISMM, sise à Zoug, qui était le principal partenaire de la Fédération internationale de football amateur (FIFA) en matière de droits de retransmission<sup>6</sup>. En 2001, ISL a fait faillite et le Ministère public de Zoug a ouvert une procédure en raison des pots-de-vin versés par ISL à plusieurs officiels de la FIFA. La procédure a été classée en 2010, la FIFA ayant versé une «réparation» de 5,5 millions de francs suisses au ministère public. Il ressort de l'ordonnance de classement qu'ISL/ISMM a versé au bas mot 140 millions de francs de dessous-de-table, notamment à des officiels de haut rang comme João Havelange (ancien président de la FIFA et son président d'honneur jusqu'en avril 2013) ou Ricardo Teixeira (ancien président de la Fédération brésilienne de football). Il est aussi clair que le président de la FIFA, Joseph Blatter, a dû avoir connaissance de ces versements.

Outre ces cas qui ont fait sensation, la corruption constitue un risque pour le sport dans **des domaines qui attirent moins l'attention**. Plusieurs facteurs favorisent en effet ce risque :

- le prestige, le pouvoir et l'argent en jeu
- les conflits entre l'utilité publique du sport et les intérêts politiques ou économiques
- la grande marge de manœuvre que la législation accorde aux clubs de sport et aux fédérations sportives (bien plus laxiste que pour les entreprises, p.ex.)
- la dépendance envers le bénévolat et la loyauté
- le manque de ressources consacrées à des activités de prévention ou de formation.

La corruption est en porte-à-faux avec le but social du sport : promotion de la santé, intégration et éducation. Le présent dossier présente d'une part la situation juridique en Suisse et les mesures législatives que Transparency International Suisse estime nécessaires. D'autre part, puisqu'il n'est pas suffisant d'adopter des articles de loi pour attaquer le problème de la corruption à la racine, nous présentons aussi d'autres pistes de solutions applicables au sein des clubs et des fédérations sportives et en matière de prévention.

### SITUATION JURIDIQUE EN SUISSE

En matière de corruption, la Suisse opère une distinction entre corruption publique et corruption privée. Étant donné que les fédérations sportives n'accomplissent pas de tâches publiques, les actes de corruption commis en leur sein tombent dans la catégorie de la **corruption privée**, sanctionnée par la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD). Cette loi s'applique aux entreprises et aux

organisations sans but lucratif, comme les fédérations sportives, dans la mesure où la corruption est commise dans le cadre de rapports commerciaux et à des fins de concurrence. En raison de cette condition, l'applicabilité de la LCD au domaine du sport est entourée d'incertitude.

Le classement de la corruption privée comme **délit poursuivi sur plainte** – contrairement à la corruption publique qui est poursuivie d'office – est un gros obstacle à la lutte anticorruption. En effet, les parties coupables d'actes de corruption n'ont aucun intérêt à dévoiler l'affaire, car elles craignent pour leur image et pour les rapports avec leurs partenaires. Pour cette raison, l'inscription de la corruption privée dans la loi, qui remonte à 2006, n'a pas encore donné lieu à des jugements d'importance.

Si un délit tombe dans le champ d'application de la LCD (c'est-à-dire que nous sommes en présence d'une activité commerciale), le juge pourra non seulement condamner les coupables, mais aussi conclure à la **«responsabilité cumulative de l'entreprise»** : un club ou fédération sportive est condamné pour les actes de corruption actifs commis par ses membres «... s'il doit lui être reproché de ne pas avoir pris toutes les mesures d'organisation raisonnables et nécessaires pour empêcher une telle infraction» (art. 102, al. 2 CP).

La question du durcissement de la norme pénale anticorruption revient aujourd'hui sur le tapis. En novembre 2012, l'Office fédéral du sport (OFSP) a en effet publié un rapport qui demande notamment de

classer la **corruption privée dans le «noyau dur» du droit pénal, en tant que délit poursuivi d'office**<sup>7</sup>, notamment en raison des recommandations que le Groupe d'États contre la Corruption (GRECO) a formulées à la fin 2011 à l'occasion de son évaluation par pays prévue par la convention du Conseil de l'Europe contre la corruption<sup>8</sup>. Le Conseil fédéral a mis en consultation en mai 2013 la révision de la loi visant à inscrire la corruption privée dans le code pénal et à en faire un délit poursuivi d'office, afin que le législateur dispose d'instruments efficaces pour lutter contre la corruption au sein des ONG, des fédérations et des entreprises, quelle que soit leur position sur le marché.

## SOLUTIONS LÉGISLATIVES

Les actes de corruption commis par des membres des fédérations sportives entrent dans la catégorie de la corruption privée. Puisqu'elles ne remplissent généralement pas directement la condition de la loi contre la concurrence déloyale – l'acte

de corruption exerce un effet économique direct sur la concurrence –, les organisations sportives sont rarement condamnées pour des actes de corruption. Toutefois, les scandales qui ont éclaboussé les grandes organisations sportives internationales ces dernières années ont suscité l'incompréhension dans le public et gravement nui à leur image, appelant un durcissement des dispositions relatives à la corruption privée, comme le Conseil fédéral l'a reconnu en lançant la révision de la loi.

Le projet de loi qui veut **inscrire la corruption privée dans le noyau dur du droit pénal** (dans le 19e titre du CP, pour être plus précis) où les délits doivent être **poursuivis d'office** va donc dans le bon sens. Les fédérations sportives (et les ONG en général) seront ainsi soumises à la norme pénale anticorruption et la corruption assimilée à la corruption d'agents publics. De la sorte, la société disposera de moyens plus efficaces pour enquêter sur les actes de corruption commis au sein des fédérations sportives, mais également des entreprises et d'autres acteurs privés.

### DURCISSEMENT DE LA NORME PÉNALE ANTICORRUPTION

Le 15 mai 2013, le Conseil fédéral a ouvert une procédure de consultation sur la modification de la norme pénale anticorruption. Le projet de loi ne contient pas de surprise : le Conseil fédéral entend faire de la corruption privée une infraction poursuivie d'office et la réprimer aussi quand elle n'entraîne pas de distorsions de la concurrence.

Pour cette raison, il veut que la corruption privée soit régie par le code pénal, aux nouveaux articles 322octies et 322novies. « [La] corruption privée peut nuire à la santé publique et à la sécurité lorsqu'elle touche des activités exercées dans ces domaines », explique le Conseil fédéral dans le communiqué de presse qui accompagne le projet<sup>10</sup>. Le délai de consultation est fixé au 5 septembre 2013.

La loi incite aussi davantage les fédérations sportives à mettre en place des programmes de conformité efficaces<sup>9</sup>.

Cette disposition législative ne suffit toutefois pas pour lutter contre le trucage de matches lié aux paris sur Internet. Le Tribunal pénal fédéral a tranché dans un jugement de novembre 2012 que les opérateurs de paris électroniques ne peuvent être trompés. C'est pourquoi, les footballeurs inculpés d'escroquerie ont été acquittés<sup>11</sup>. Dans ce domaine, il faut créer de **nouveaux instruments juridiques**, comme le propose par exemple le Conseil fédéral qui veut inscrire dans le code pénal une nouvelle infraction appelée «fraude sportive». Il faut également renforcer la coopération internationale afin de lutter correctement contre un phénomène mondial.

## SOLUTIONS À APPLIQUER DANS LES CLUBS ET LES FÉDÉRATIONS

En Suisse, le monde associatif repose sur l'engagement de milliers de bénévoles qui accomplissent leurs fonctions sans percevoir de rémunération. Notre pays compte 23 000 clubs de sport, membres de 900 fédérations sportives nationales, régionales et cantonales<sup>12</sup>. Le rôle social joué par le sport est capital et il ne faut pas l'entraver en adoptant des règles disproportionnées. Il n'en reste pas moins qu'il est possible, même pour les petits clubs et fédérations, de sensibiliser leurs membres à la question de la corruption et d'adopter des mesures concrètes afin d'instaurer davantage de transparence. Nous entendons par **transparence** le fait

de rendre accessibles aux membres les documents, les prises de décisions et les informations importantes. Si ces mesures sont utiles, c'est parce que les cas de corruption constituent une menace directe pour les clubs et les fédérations. En effet, ils peuvent entraîner des conséquences pénales, aboutir à des interdictions de jouer et nuire à l'image des permanents, des membres et des sportifs.

Les clubs et les fédérations doivent ainsi commencer par une **analyse des risques**, afin d'identifier les principales vulnérabilités. Dans les fédérations sportives, le risque essentiel est celui de la corruption passive, par laquelle les officiels se laissent acheter par des tiers qui veulent influencer sur leurs décisions, et notamment l'élection du président, le choix des sites des compétitions sportives et l'attribution de contrats. En plus de ces risques généraux, certains domaines, variant en fonction du genre de sport ou de fédération, représentent des risques particuliers. Il s'agit en particulier de partenariats avec des mécènes, de l'organisation de grandes manifestations, de la diffusion de paris sportifs et de transferts de joueurs.

Une fois les risques analysés, il s'agit de mettre au point des instruments qui permettent de prévenir la corruption de façon judicieuse. Les principaux éléments de ce **programme anticorruption** sont les suivants<sup>13</sup> :

- **Tolérance zéro** : La fédération adhère aux principes fondamentaux de la transparence, de l'intégrité et de

l'égalité des droits. La corruption n'est pas tolérée et les infractions sont sanctionnées.

- **Code éthique** : La fédération rédige un guide qui contient des lignes directrices à observer en cas de conflit. Ce guide décrit la notion de corruption et les actes interdits, tout en expliquant les sanctions appliquées en cas d'infraction.
- **Conflits d'intérêts** : Les personnes actives au sein des clubs rencontrent régulièrement des conflits d'intérêts. La fédération doit édicter des lignes directrices pour expliquer à ces personnes l'attitude à adopter dans ces situations.
- **Information** : Pour que les mesures anticorruption portent leurs fruits, la fédération doit informer et sensibiliser tous ses membres et ses officiels. À cette fin, elle organise des cours, mène un débat sur ses principes en matière de corruption et les présente à ses membres.
- **Dispositif d'alerte éthique** : Toute personne qui pratique un sport noue souvent des amitiés solides et développe un sentiment de loyauté envers son équipe, de sorte qu'il peut lui être difficile de dénoncer des pratiques déloyales. Pour cette raison, les fédérations doivent mettre sur pied un dispositif qui permette aux lanceurs d'alerte (Whistleblower) de signaler des irrégularités sans craindre de représailles. Mentionnons ici l'exemple de la Ligue allemande de football qui a recours au service d'un médiateur depuis 2011, en collaboration avec Transparency International.

## SENSIBILISATION DE LA POPULATION ET PRÉVENTION

Dans le sport, la corruption ne concerne pas seulement les grandes fédérations sportives internationales régissant les sports les plus pratiqués, mais aussi des disciplines qui attirent moins l'attention. Les matches truqués, les dessous-de-table versés à l'arbitre ou l'achat de joueurs d'autres équipes sont aussi des pratiques courantes dans le sport amateur ou les catégories inférieures.

Sans nier l'importance des normes pénales, il faut aussi s'attaquer à la racine de la corruption en adoptant des mesures de prévention. Ainsi, la **prévention** bien conçue s'adresse déjà à la relève sportive qui, dès les premières années, doit intérioriser les valeurs positives du sport. Il faut en effet que les sportifs prennent conscience que les dépendances peuvent se former rapidement et qu'elles présentent des dangers. À cet égard, il incombe aux clubs et aux fédérations de présenter à un vaste public les activités qu'elles mènent pour écarter les risques de corruption : cours, matériel d'information, séances d'informations, ateliers, relations médias, site Internet et médias sociaux, des actions qui suscitent l'intérêt d'un vaste public.

Les **partenariats** entre les fédérations sportives et les organisations de la société civile – comme Transparency International – sont une autre façon de sensibiliser le public. Ces partenariats peuvent être très utiles non seulement pour aider les fédérations à formuler et à appliquer des lignes directrices exemplaires, mais aussi

pour faire connaître leurs mesures anti-corruption. Il sera d'autant plus probable que les instruments seront appliqués à bon escient. L'échange d'informations qui en est le corollaire est l'une des conditions qui permettent aux fédérations d'adopter des règlements internes efficaces.

## NOTES

- 1 Weinreich. 2006. Die globale Spezialdemokratie, p. 30.; Conseil fédéral. 2012. Lutte contre la corruption et les matchs truqués dans le sport, p. 11.; Balmelli et al. 2012. Gutachten Sportbetrug und Good Governance, p. 7.
- 2 TagesAnzeiger. 04.02.2013. Ermittlungen in Wettskandal: Auch Schweizer Parteien manipuliert.
- 3 20 Minuten. 21.05.2010. Harte Strafen im Schweizer Wettskandal.
- 4 Schweizer Radio DRS. 13.11.2012. Bundesstrafgericht spricht Schweizer Fussballer frei.
- 5 Conseil fédéral. 2012. Lutte contre la corruption et les matchs truqués dans le sport.
- 6 Handelszeitung. 11.07.2012. Hohe Millionenzahlungen an Funktionäre - Blatter wusste es.; Spiegel Online. 25.06.2010. Millionenschwerer Schmiergeldskandal: Fifa-Funktionäre kaufen sich frei.; Staatsanwaltschaft Kanton Zug. Einstellungsverfügung vom 11. Mai 2010. Publié auprès de Handelszeitung, 11.07.2012.
- 7 Conseil fédéral. 2012. Lutte contre la corruption et les matchs truqués dans le sport.
- 8 GRECO (Groupe d'Etats contre la Corruption). 2011. Troisième Cycle d'Evaluation: Rapport d'Evaluation sur la Suisse (Thème I).
- 9 Méan. 2013. Le droit anticorruption et les organisations sportives internationales.
- 10 Conseil fédéral. 2013. Combattre efficacement la corruption privée.
- 11 Tribunal pénal fédéral. Arrêts du Tribunal pénal fédéral du 13 novembre 2012, SK.2011.33 et SK.2012.21.
- 12 Rütter et al. 2011. Wirtschaftliche Bedeutung des Sports in der Schweiz – 2008.
- 13 Swiss Olympic. 2010. Guide pratique à l'usage des fédérations: Transparence dans le sport structuré.

## BIBLIOGRAPHIE

### PUBLICATIONS

- Balmelli, Marco et Damian Heller. 2012. Gutachten Sportbetrug und Good Governance. Im Auftrag des Bundesamts für Sport (BASPO). Bâle: Basel Institute on Governance.  
[http://www.baspo.admin.ch/internet/baspo/de/home/aktuell/dossiers/korruption\\_illegale\\_wetten/uebersicht.parsys.1317.downloadList.51354.DownloadFile.tmp/gutachtensportbetrugundgoodgovernance.pdf](http://www.baspo.admin.ch/internet/baspo/de/home/aktuell/dossiers/korruption_illegale_wetten/uebersicht.parsys.1317.downloadList.51354.DownloadFile.tmp/gutachtensportbetrugundgoodgovernance.pdf).
- Conseil fédéral. 2012. Lutte contre la corruption et les matchs truqués dans le sport – Rapport en réponse au postulat 11.3754 déposé le 28 juin 2011 par la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats.  
[http://www.baspo.admin.ch/internet/baspo/fr/home/aktuell/bundesrat\\_genehmigt\\_korruptionsbericht.parsys.83108.downloadList.89797.DownloadFile.tmp/28530.pdf](http://www.baspo.admin.ch/internet/baspo/fr/home/aktuell/bundesrat_genehmigt_korruptionsbericht.parsys.83108.downloadList.89797.DownloadFile.tmp/28530.pdf).
- Conseil fédéral. 2013. Combattre efficacement la corruption privée. Communiqué du 15.05.2013. <http://www.ejpd.admin.ch/content/ejpd/fr/home/dokumentation/mi/2013/2013-05-15.html>.
- GRECO (Groupe d'Etats contre la Corruption). 2011. Troisième Cycle d'Evaluation: Rapport d'Evaluation sur la Suisse (Thème I).  
[http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/greco/evaluations/round3/GrecoEval3%282011%294\\_Switzerland\\_One\\_FR.pdf](http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/greco/evaluations/round3/GrecoEval3%282011%294_Switzerland_One_FR.pdf).
- Méan, Jean-Pierre. 2013. Le droit anticorruption et les organisations sportives internationales. État du droit suisse, carences et propositions de réforme de lege ferenda. L'Expert-comptable suisse 2013|4 : 206-208.
- Rütter, Heinz, Christian Höchli, Christian Schmid, Alex Beck et Matthias Holzhey. 2011. Wirtschaftliche Bedeutung des Sports in der Schweiz – 2008. Studie im Auftrag des Bundesamtes für Sport BASPO. <http://www.baspo.admin.ch/internet/baspo/de/home/dokumentation.parsys.000161.downloadList.31089.DownloadFile.tmp/berichtsportwirtschaft2008231211.pdf>.
- Staatsanwaltschaft Kanton Zug. Einstellungsverfügung vom 11. Mai 2010. Publié auprès de Handelszeitung, 11.07.2012.  
[http://www.handelszeitung.ch/sites/handelszeitung.ch/files/article/documents/ein\\_2a\\_2005\\_31601a.pdf](http://www.handelszeitung.ch/sites/handelszeitung.ch/files/article/documents/ein_2a_2005_31601a.pdf).
- Swiss Olympic. 2010. Guide pratique à l'usage des fédérations: Transparence dans le sport structuré.  
[http://www.swissolympic.ch/fr/Portaldata/41/Resourcnes/07\\_medien\\_downloads/dossiers/transparenz\\_im\\_sport/Brochure\\_transparenz\\_f.pdf](http://www.swissolympic.ch/fr/Portaldata/41/Resourcnes/07_medien_downloads/dossiers/transparenz_im_sport/Brochure_transparenz_f.pdf).
- Tribunal pénal fédéral. Arrêts du Tribunal pénal fédéral du 13 novembre 2012, SK.2011.33 et SK.2012.21. [http://bstger.weblaw.ch/pdf/20121113\\_SK\\_2011\\_33.pdf](http://bstger.weblaw.ch/pdf/20121113_SK_2011_33.pdf) et [http://bstger.weblaw.ch/pdf/20121113\\_SK\\_2012\\_21.pdf](http://bstger.weblaw.ch/pdf/20121113_SK_2012_21.pdf).
- Weinreich, Jens. 2006. Die globale Spezialdemokratie. Korruption als strukturelles Problem des Sportsystems. In: Jens Weinreich (Hrsg.): Korruption im Sport. Mafiose Dribblings, organisiertes Schweigen. Leipzig: Forum Verlag.

### ARTICLES DE PRESSE

- 20 Minuten. 21.05.2010. Harte Strafen im Schweizer Wettskandal. <http://www.20min.ch/sport/dossier/wettskandal/story/20146068>.
- Handelszeitung. 11.07.2012. Hohe Millionenzahlungen an Funktionäre - Blatter wusste es. [http://www.handelszeitung.ch/unternehmen/hohe-millionenzahlungen-funktionaere-blatter-wusste-es?fb\\_ref=T\\_2veoNRTP4.like&fb\\_source=home\\_multiline](http://www.handelszeitung.ch/unternehmen/hohe-millionenzahlungen-funktionaere-blatter-wusste-es?fb_ref=T_2veoNRTP4.like&fb_source=home_multiline).
- Schweizer Radio DRS. 13.11.2012. Bundesstrafgericht spricht Schweizer Fussballer frei. <http://drs.srf.ch/www/de/drs/nachrichten/schweiz/372763.bundesstrafgericht-spricht-schweizer-fussballer-frei.html>.
- Spiegel Online. 25.06.2010. Millionenschwerer Schmiergeldskandal: Fifa-Funktionäre kaufen sich frei. <http://www.spiegel.de/wirtschaft/millionenschwerer-schmiergeldskandal-fifa-funktionaere-kaufen-sich-frei-a-702709.html>.
- TagesAnzeiger. 04.02.2013. Ermittlungen in Wettskandal: Auch Schweizer Parteien manipuliert. <http://www.tagesanzeiger.ch/sport/fussball/Ermittlungen-in-Wettskandal-Auch-Schweizer-Parteien-manipuliert/story/26087456>.

## «C'EST EN NE RÉGULANT PAS MIEUX LES FÉDÉRATIONS SPORTIVES INTERNATIONALES QUE L'IMAGE DE LA SUISSE RISQUERAIT DE SOUFFRIR»

**TI Suisse:** Monsieur Chappelet, dans vos publications vous écrivez que les associations sportives devraient développer des mesures de gouvernance pour mettre fin à la corruption et aux manipulations des compétitions. Que signifie exactement le concept de «good governance» dans ce contexte?

**Jean-Loup Chappelet:** Des mesures de gouvernance peuvent sûrement limiter la corruption managériale (off the field), mais pas vraiment la corruption on the field qui est le fait des athlètes, de leur entourage, des arbitres, - il s'agit essentiellement de dopage et de trucage de résultats. Pour ces fraudes sportives, les associations sportives doivent adopter leurs propres règles, faire respecter le Code mondial antidopage de l'AMA [Agence mondiale antidopage] et les règles proposées par SportAccord sur les paris sportifs.

A votre avis, dans quelle mesure la corruption dans le sport représente-elle un problème?

C'est un énorme problème, car elle détruit le rôle de modèle que le sport peut avoir auprès des jeunes et, en général, l'image positive du sport qui permet de générer des recettes importantes pour la diffusion ou la commercialisation des événements sportifs qui sont ensuite redistribuées à la base.

|||||  
«La corruption dans le sport détruit le rôle de modèle que le sport peut avoir auprès des jeunes et, en général, l'image positive du sport.»

|||||  
Pensez-vous que les associations sportives peuvent se réglementer elles-mêmes ou la politique doit-elle intervenir et fixer des règles?

Il est souhaitable que les associations sportives soient le plus autonomes possible, car l'Etat ne peut pas, ne doit pas tout faire. Mais si les associations sportives ne pratiquent pas un niveau de gouvernance adéquat, et ne méritent donc pas leur autonomie, l'Etat, c'est-à-dire la loi civile et pénale doit intervenir, le cas échéant.

La Suisse est le siège de grandes fédérations sportives internationales comme le CIO et la FIFA. Pensez-vous qu'il y ait un risque que ces associations quittent la Suisse si des normes plus restrictives sont introduites? Serait-ce une perte d'image pour la Suisse?

Le risque de déménagement des grandes fédérations sportives hors de Suisse est faible, car en Europe ou en Amérique du Nord et dans la plupart des pays démocratiques, elles ne trouveraient pas de meilleures situations légales. Très peu souhaiteraient s'installer dans des pays qui ne sont pas des Etats de droit, mais des régimes autoritaires ou dictatoriaux.

C'est en ne régulant pas mieux les fédérations sportives internationales que l'image de la Suisse risquerait de souffrir.

L'opinion publique a l'impression que la corruption touche principalement les grandes fédérations sportives internationales. Pour quelles raisons les associations sportives régionales ou nationales devraient-elles introduire des mesures contre la corruption?

Les associations sportives régionales ou nationales rencontrent les mêmes problèmes de corruption, à leur échelle, que les internationales. En fait, le risque de corruption a plutôt à voir avec les enjeux financiers qui peuvent aussi être élevés dans des structures nationales ou continentales.

Si une association sportive veut introduire des mesures (notamment des principes et des directives) contre la corruption en se basant sur le concept de «good governance», quelles sont selon votre avis les instruments les plus importants pour atteindre cet objectif?

Pour introduire des principes et des directives de gouvernance, il faut mesurer ce qui est fait. Une gouvernance parfaite, pour autant que cela existe, n'est pas atteinte du jour au lendemain. Il faut viser une «meilleure gouvernance» (que l'année dernière par exemple) plutôt qu'une «bonne gouvernance» (pour toujours). Dans cet esprit, il est essentiel de mesurer les progrès accomplis avec des indicateurs. A l'IDHEAP, nous proposons les «BIBGIS» (Basic Indicators for Better Governance in International Sport).



Le Conseil fédéral a publié en novembre dernier un rapport sur la corruption dans le sport. Il y soutient entre autres de transformer la corruption privée en délit poursuivi d'office. Dans quelle mesure une telle modification de la loi renforce-t-elle la «good governance» des associations sportives?

Cette mesure devrait permettre à des juges d'instruction suisses d'intervenir s'ils ont des soupçons, sans plainte du corrupteur ou du corrompu qui ne sont en général pas très intéressés à porter de tels cas devant les tribunaux. Pour éviter de telles interventions des juges et des enquêtes externes, les organisations sportives auront intérêt à appliquer une gouvernance adéquate pour éviter les cas de corruptions qui seraient pris en compte par les juges.

|||||  
**«Avec la nouvelle loi, les organisations sportives auront intérêt à appliquer une gouvernance adéquate pour éviter les cas de corruptions qui seraient pris en compte par les juges.»**

|||||  
 Pensez-vous que le rapport du Conseil fédéral peut être compris comme un signal montrant une augmentation de la prise de conscience par rapport à la problématique de la corruption dans le sport?

Oui, incontestablement ce rapport est un tournant important pour la Suisse. Il peut être comparé à l'évolution des positions

suisses sur l'échange d'informations bancaires.

Que reste-t-il à faire?

Comme d'autres secteurs de la vie sociale et économique, le sport national et international doit être régulé pour conserver ses caractéristiques positives (éducation, santé, intégration sociale) et ne pas sombrer dans ses dérives (dopage, trucages, violence, corruption).

|||||  
 \* JEAN-LOUP CHAPPELET EST PROFESSEUR À L'IDHEAP (INSTITUT DES HAUTES ETUDES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE) DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE. LE PROFESSEUR CHAPPELET EST EXPERT DANS LE DOMAINE DU MANAGEMENT DE L'INFORMATION ET LE MANAGEMENT DES ORGANISATIONS SPORTIVES. EN 2013, IL A ENTRE AUTRES PUBLIÉ UNE ÉTUDE SUR LA MESURE DES INDICATEURS DE GOUVERNANCE (« BASIC INDICATORS FOR BETTER GOVERNANCE IN INTERNATIONAL SPORT (BIBGIS): AN ASSESSMENT TOOL FOR INTERNATIONAL SPORT GOVERNING BODIES », AVEC MICHAËL MRKONJIC).

## «NOUS LAVONS NOTRE LINGE SALE EN FAMILLE»

**TI Suisse :** Monsieur Weinreich, la Suisse accueille une soixantaine de fédérations sportives internationales. Des accusations de corruption sont régulièrement lancées, surtout contre la FIFA. Pourquoi devrions-nous nous inquiéter des irrégularités commises par les officiels des fédérations ou des pots-de-vin versés lors de l'attribution des grands événements sportifs ?

**Jens Weinreich :** Parce que ces manifestations sont, pour la plupart, financées par l'argent des contribuables. Je suis par ailleurs certain que les citoyens suisses se rendent aussi compte de l'opacité et de l'aura de corruption entourant ces groupes sportifs qui brassent des milliards, qu'il s'agisse de la Fédération internationale de football association (FIFA), du Comité International Olympique (CIO) ou de l'Union européenne de football association (UEFA). Au début mars, les citoyens du canton des Grisons ont refusé de soutenir la candidature du canton pour les Jeux olympiques de 2022. Le résultat net de cette votation populaire est aussi à mettre sur le compte de la méfiance à l'égard de ces fédérations à la réputation sulfureuse.

Qu'est-ce qui ne fonctionne pas dans les grandes fédérations sportives internationales ? A-t-on affaire à quelques officiels véreux isolés ou à une corruption structurelle ?

Le problème est d'ordre structurel : ce ne sont pas quelques cadres qui sont en cause, mais plutôt la culture généralisée de l'échange de faveurs, qui s'est développée durant plusieurs décennies.

Le sujet n'a jamais été autant d'actualité, car le sport mondial – j'entends par là surtout l'olympisme et les 35 fédérations mondiales des sports olympiques – est dominé par de nouveaux potentats. Les princes russes du gaz et du pétrole, sous la férule du président Vladimir Putin, et leurs homologues arabes ne se bornent pas à acheter les grands événements sportifs, comme les Coupes de monde de football ou les Jeux olympiques, mais nomment aussi les hauts dirigeants des fédérations. Et leur appétit est insatiable. La situation est menaçante et je ne vois personne qui prenne le taureau par les cornes, même pas le président sortant du CIO, Jacques Rogge, qui affirme lutter contre la corruption. Il suffit de consulter la Charte olympique, véritable constitution de l'olympisme, pour voir qu'elle ne fait nulle mention de la corruption. Monsieur Rogge et son équipe nient la réalité et les problèmes internes.

|||||

**«La situation est menaçante et je ne vois personne qui prenne le taureau par les cornes.»**

|||||

Ma collègue Grit Hartmann l'a décrit récemment lorsqu'elle a dévoilé des irrégularités se chiffrant par millions au sein de la Fédération internationale d'haltérophilie (FIH) et publié pour la première fois un arrêt du Tribunal arbitral du sport (TAS) : M. Rogge cache la corruption de la FIH. Il n'entreprend aucune action contre son président, Tamàs Ajàn, membre d'honneur du CIO. Sous la direction de Jacques Rogge, les

35 fédérations mondiales gardent leur autonomie, aussi en matière de corruption.

Autre exemple intéressant, celui du groupe Samsung et de son patron Lee Kun-hee, déifié de son vivant en Corée du Sud : condamné à plusieurs reprises pour corruption dans son pays, il a toujours été gracié et reste l'un des principaux parrains du sport mondial, notamment en finançant le CIO, plusieurs fédérations mondiales et des candidatures olympiques et en utilisant une foule d'autres canaux. Il est aussi membre du CIO et, de ce fait, un véritable homme d'honneur de cette branche absurde.

Qu'entendez-vous par corruption dans le sport ?

J'applique la définition de la corruption formulée par Transparency International, que je trouve à la fois très claire et complète : la corruption est l'abus, à des fins personnelles, d'un pouvoir qui nous a été confié. Toutes les expressions, structures et formes de la corruption se manifestent dans le sport. Cette activité planétaire présente de magnifiques recoupements entre l'économie et la politique, la culture, la science et les médias et nous trouvons dans tous ces domaines les manifestations de la corruption décrites par TI.

|||||

**«Le sport présente de magnifiques recoupements entre l'économie, la politique, la culture, la science et les médias et nous trouvons les manifestations de la corruption dans tous ces domaines.»**

|||||

La particularité du sport réside dans le fait qu'il s'inscrit dans un cadre très peu réglementé. Les géants sportifs comme la FIFA et le CIO ont beau dépenser des milliards chaque année et leurs cadres, forts de leur statut diplomatique, négocier régulièrement avec les Nations Unies ou des chefs d'État et de gouvernement (démocratiques ou totalitaires) ou encore des dirigeants économiques, ils échappent néanmoins aux principales conventions internationales contre la corruption, soit celles du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne, de l'OEA, de l'OCDE et des Nations Unies (contre la criminalité organisée et contre la corruption). Le droit pénal ne s'intéresse guère à la corruption dans le sport et, quand il le fait, présente des lacunes, pas seulement en Suisse. De la sorte, les lois et traités qui s'appliquent à la plupart des interlocuteurs des cadres des fédérations sportives, c'est-à-dire les responsables politiques et les dirigeants d'entreprise, restent ici sans effet. C'est ce que j'appelle la société parallèle et ce qui constitue le nœud du problème.

Dans cette zone grise, on magouille à qui mieux mieux. En l'occurrence, les considérations des juristes ne vont pour la plupart pas assez loin. Nous devons ainsi aiguïser le regard et appliquer une définition bien plus large. Je distingue trois grands domaines de la corruption dans le sport, dont les limites ne sont pas étanches :

1. Corruption dans l'exercice d'un sport ou la réalisation d'une compétition sportive : il s'agit de dopage, de matches truqués et de corruption d'arbitres.

2. Corruption dans les fédérations et lors de l'organisation de compétitions sportives : désignations des officiels, octroi des droits de commercialisation ou de l'organisation des grands événements, comme les Jeux olympiques et les Coupes du monde de football.

3. Corruption en dehors des compétitions sportives proprement dites : les personnes qui échangent des faveurs proviennent du monde du sport, de la politique et de l'économie. Il s'agit notamment du détournement du sport à des fins politiques. Nous trouvons aussi dans cette catégorie toutes les formes de criminalité organisée, telles que le trafic de drogue, la traite humaine ou le blanchiment d'argent, particulièrement graves dans le sport.

La définition de Transparency International que vous mentionnez – abus, à des fins personnelles, d'un pouvoir qui nous a été confié – recouvre aussi des actes contraires à l'éthique, qui ne sont pas directement sanctionnés par le droit pénal. Où se trouve exactement la limite dans le sport ?

Les fédérations sportives peuvent sanctionner les actes contraires à l'éthique dès le moment où elles se le proposent. En effet, personne n'empêche la FIFA ou le CIO d'attaquer devant les tribunaux civils leurs agents corrompus dont les actes ne tombent pas nécessairement sous le coup du droit pénal. Ils peuvent aussi invoquer leurs propres statuts pour ce faire, une possibilité rarement exploitée et, lorsqu'elle l'est, insuffisamment. Même Jacques Rogge, le président du CIO qui prône la tolérance zéro, aime aménager des portes de sortie

honorables. Ainsi, le doyen du CIO et président d'honneur de la FIFA, João Havelange (Brésil), qui avait reçu plusieurs millions de francs de la société de marketing sportif ISL, aujourd'hui disparue, a démissionné du CIO en décembre 2011. Jacques Rogge a alors déclaré publiquement que, puisque M. Havelange n'était plus membre du CIO, la Commission d'éthique ne pouvait plus entrer en matière. C'est un scandale !

Je ne connais pas de statuts, dans les disciplines olympiques, qui satisfassent aux exigences actuelles de transparence et de lutte contre la corruption. Ils n'existent simplement pas, en tout cas pas au sein de la FIFA et encore moins du CIO, même si celui-ci prétend avoir adopté des règles strictes après le scandale de corruption qui a éclaté en 1998 et 1999. Or, le CIO ne publie même pas ses rapports consolidés.

Qui sont les victimes des actes de corruption commis dans le sport ?

Lorsqu'un match est manipulé, c'est l'ensemble de la compétition qui perd sa crédibilité et sa validité, du moins au sens moral. Les premières victimes sont les personnes qui font preuve d'honnêteté et de fair-play. Je pars du principe qu'il existe des sportifs, des responsables sportifs et des officiels intègres même au plus haut niveau. Lorsque l'octroi de contrats de commercialisation et l'attribution des manifestations sont entachés de fraude et de corruption, les concurrents – c'est-à-dire les sponsors ou les sociétés de télévisions déboutés – font assurément partie des personnes flouées, qui comprennent aussi, en fin de compte, les contribuables ayant financé les candidatures. Puisque l'on parle de contribuables, j'en viens à un problème

fondamental de la corruption : les lésés restent souvent dans l'anonymat, de sorte que le tollé soulevé n'est pas généralisé.

Par ailleurs, ce qui frappe dans la corruption sportive, c'est que les sportifs ou les entreprises lésées ne se plaignent pour ainsi dire jamais et les tribunaux ont rarement eu l'occasion de s'y intéresser. En effet, c'est la loi de la mafia qui règne dans le sport. Personne n'a mieux décrit ce principe que le président de la FIFA, Joseph Blatter, dans une interview télévisée qu'il m'a concédée : «Nous lavons notre linge sale en famille. Nous ne nous adressons pas à une famille étrangère». C'est-à-dire pas à une autre juridiction que la leur, car ces tribunaux ordinaires ne sont pas notre famille, pour reprendre les termes de Monsieur Blatter.

|||||  
**«Celui qui crie au scandale, qui conteste des décisions obtenues par le recours à la corruption, qui veut instaurer la transparence et qui veut même en appeler à la justice – et pas seulement aux tribunaux sportifs –, celui-là trahit la famille.»**

|||||  
 Celui qui crie au scandale, conteste des décisions obtenues par le recours à la corruption, veut instaurer la transparence et veut même en appeler à la justice – et pas seulement aux tribunaux sportifs –, celui-là trahit la famille. Voilà pourquoi les lanceurs d'alerte sont toujours les perdants dans le sport. Il suffit d'évoquer le destin de l'Argentin Mario Gojmann, qui a dévoilé et consigné les actes de corruption se chiffrant par millions

commis au sein de la Fédération internationale de volleyball (FIVB) : il est ruiné ! Au contraire, celui qui se tait sera peut-être récompensé par un contrat, un poste de travail ou une manifestation. Seul le droit pénal peut briser ces mécanismes.

Le sport joue un rôle social important. Il promeut la santé et encourage l'intégration. Est-il judicieux de mettre en place des mesures considérables pour prévenir la corruption ? De nombreux responsables sont des bénévoles qui ne souhaitent pas être submergés de tâches administratives.

Une rectification s'impose pour commencer : le sport de compétition ne promeut absolument pas la santé de la population, une erreur que certains prennent plaisir à propager, soit dit en passant. C'est clair qu'il faut investir dans la prévention de la corruption, un investissement qui n'est pas considérable, en tout cas pas sur le plan financier. Il s'agit de rompre avec une culture et d'adopter des règles dignes de notre époque, une initiative qui n'équivaut nullement à «submerger les responsables de tâches administratives». L'important, c'est de se poser la question suivante : quelle valeur a encore ce négoce sportif hypocrite, criminel à certains égards, s'il n'est même pas capable de garantir l'équité des compétitions sportives et de protéger les sportifs intègres ? Or, tout le monde devrait s'accorder à dire que nous avons là des valeurs dignes de protection. Il faudrait que le législateur vienne à la rescousse. Surtout, il ne devrait pas exonérer les organisations sportives de leur responsabilité, mais exiger instamment d'elles des changements en profondeur. À défaut, les collectivités publiques

devraient cesser de promouvoir le sport. En effet, ce secteur ne pourrait pas exister sans les centaines de milliards que les gouvernements du monde entier lui injectent chaque année.

|||||  
**«Il faudrait que le législateur vienne à la rescousse. Surtout, il ne devrait pas exonérer les organisations sportives de leur responsabilité, mais instamment exiger d'elles des changements en profondeur. À défaut, les collectivités publiques devraient cesser de promouvoir le sport.»**

|||||  
 Cette mercantilisation et cette professionnalisation sont-elles la cause principale de la corruption dans le sport ? Dans quelle mesure ce phénomène concerne-t-il les amateurs et les catégories inférieures, soit la majorité des athlètes ?

Les amateurs et les juniors que vous mentionnez ne reçoivent que les miettes des fonds que les collectivités consacrent à la promotion du sport, et nous avons là un problème. Par ailleurs, réduire la question de la corruption à la professionnalisation et à la mercantilisation, c'est-à-dire à l'argent, ne rend pas justice à la complexité du phénomène. Voulez-vous retourner 100 ans en arrière ? La fraude est aussi présente dans le sport amateur et les catégories inférieures : dopage, matches truqués, toute la panoplie y passe. J'affirme cependant que le sport y est plus intègre et plus fair-play qu'au niveau de la direction de la FIFA de Sepp Blatter. C'est pour cette raison qu'il faut faire la lumière à tous les égards, rompre avec la culture du passé et nommer une

nouvelle génération d'officiels. Vous suivez ce dossier, surtout la FIFA et le CIO, depuis de nombreuses années. Qu'est-ce qui vous motive à réaliser ce travail, qui ressemble à un parcours du combattant ?

J'ai une vision très traditionnelle du journalisme : il doit révéler les problèmes et informer le public. Pour moi, promouvoir les manifestations sportives tient toujours moins du journalisme et toujours plus d'un cocktail de RP, de marketing et de propagande, un domaine où les grands groupes sportifs gagnent haut la main. La personne qui se livre à des recherches, qui veut donc publier des informations que d'autres souhaitent garder secrètes, se heurte à des résistances. Il faut alors pouvoir faire preuve de persévérance. La question est de savoir combien de temps ce genre de journalisme pourra être financé, car il n'y a guère de média, pas non plus en Suisse, qui fait de la recherche. En outre, le modèle de financement du journalisme chancelle, tandis que les organisations comme la FIFA n'ont pas de problèmes de trésorerie. Assise sur 1,4 milliard de dollars de réserves, la FIFA verse des honoraires considérables à des propagandistes, lobbyistes, enjoliveurs, scientifiques, spécialistes des RP et à un bataillon d'avocats. Elle donne même 20 millions à Interpol pour améliorer son image, c'est tout dire ! Ce qui n'empêche pas la réputation de la FIFA d'être ternie dans le monde entier. Pour toute personne informée, FIFA est synonyme de corruption, grâce surtout au travail des journalistes, même s'ils sont bien trop peu nombreux à s'intéresser aux informations de fond.

Un sport mondial sans corruption reste-t-il une illusion ?

Je ne poursuis pas des objectifs illusoires. J'essaie d'accomplir mon travail de façon honnête, dans les limites de mes possibilités intellectuelles et financières. Ni plus, ni moins.

|||||  
**\*JOURNALISTE INDEPENDANT ET SPECIALISTE DE LA POLITIQUE SPORTIVE MONDIALE, JENS WEINREICH A ECRIT POUR DES MEDIAS SUISSES COMME LA NZZ, LA SONNTAGSZEITUNG OU LA BASLER ZEITUNG ET EST L'AUTEUR DE NOMBREUX OUVRAGES, NOTAMMENT « KORRUPTION IM SPORT: MAFIOSE DRIBBLINGS, ORGANISIERTES SCHWEIGEN » (2006). IL ANIME PAR AILLEURS LE BLOG « SPORT AND POLITICS » (WWW.JENSWEINREICH.DE).**

## «CORRUPTION PRIVÉE POURSUIVIE D'OFFICE ? SES CONSÉQUENCES NOTAMMENT À L'AUNE DU SPORT»

Les effets de la révision de la norme pénale anticorruption, examinés à l'aune du sport, ont fait l'objet d'une table ronde organisée le 2 mai 2013 par Transparency International Suisse, qui avait invité des experts reconnus du sport et du droit pénal à s'exprimer à ce sujet : Matthias Remund (directeur de l'Office fédéral du sport OFSPO), Stephan Netzle (vice-président de Swiss Olympic), Daniel Jositsch (conseiller national ZH, professeur en droit pénal auprès de l'Université de Zurich) et Jean François Tanda (journaliste auprès du Handelszeitung).

### VOICI LES PRINCIPALES CONCLUSIONS DE LA JOURNÉE :

- La révision de la loi ne semble guère polémique. La possibilité pour l'État d'enquêter d'office en cas de soupçon et le fait de ne plus subordonner la punissabilité de la corruption privée à une situation de concurrence suppriment deux obstacles importants dans la lutte contre la corruption au sein des fédérations sportives, des entreprises et des ONG.
- Dans quelle mesure la nouvelle loi sera-t-elle efficace ? Le premier problème est que la sensibilité aux actes de corruption, surtout dans le cas de petits avantages comme des cadeaux ou des invitations, n'est pas encore assez marquée. Stephan Netzle estime ainsi qu'il faut non seulement durcir la loi, mais aussi accroître la sensibilité à la corruption dans le sport, ce que fait Swiss Olympic en appliquant un code de conduite. Le second obstacle réside dans la nature de la corruption, qui est un «délit sans victime». En effet, contrairement à d'autres infractions, il n'y a souvent pas de lésés directs, de sorte que les actes de corruption non signalés représentent une part très importante de tous les cas. Pour cette raison, Daniel Jositsch recommande de mieux protéger les lanceurs d'alerte contre les représailles d'ordre professionnel et social.

### ENREGISTREMENT VIDÉO DE LA TABLE RONDE

L'enregistrement vidéo de la table ronde peut être visionné dans son intégralité sur le site de TI Suisse ([www.transparency.ch](http://www.transparency.ch)) (en allemand).

- Les experts s'accordent à penser que le problème de la corruption dans le sport a une dimension internationale et n'est pas limité à la Suisse, comme le prouve Jean-François Tanda en prenant l'exemple d'un cas de corruption survenu au sein de la Fédération internationale de hockey sur glace, qui illustre le manque de crédibilité des efforts de réforme interne consentis par les fédérations sportives internationales.
- Pour résoudre des problèmes internationaux, la coopération et des solutions internationales sont indispensables. Dans ce domaine, l'Office fédéral du sport (OFSPO) joue le rôle d'un chef de file, comme le montre Matthias Remund. L'OFSPO estime que, outre la corruption au sein des fédérations sportives, les plus graves problèmes sont les matches et les paris truqués. La coopération internationale, la réglementation des paris et les mesures de prévention ne défendent pas seulement les intérêts du sport, mais constituent aussi une condition de la lutte contre le crime organisé.

## LES DEMANDES DE TI SUISSE

L'esprit sportif signifie respecter les principes fondamentaux du Comité International Olympique, «l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple, la responsabilité sociale et le respect des principes éthiques fondamentaux universels.» Que ce soit au sein ou autour de la compétition : La corruption dans le sport sape ces fondements. L'escroquerie, la corruption ou la manipulation des matches mettent en danger bien plus que la crédibilité ou le suspens des compétitions – ils privent le sport de leur rôle de modèle et de leur fonction d'éducation et d'intégration et peuvent altérer l'image d'un pays. C'est pourquoi, la société a le devoir de protéger l'intégrité et le fair-play dans le sport.

### TRANSPARENCY INTERNATIONAL SUISSE DEMANDE LES MESURES LÉGISLATIVES SUIVANTES :

- Transfert de la corruption privée dans le «noyau dur» du code pénal et classification comme un délit poursuivi d'office comme le projet soumis à la consultation en mai 2013 le prévoit
- Inscription dans le code pénal du nouveau délit de «fraude sportive» afin de lutter contre les matches truqués (match fixing)

### TRANSPARENCY INTERNATIONAL SUISSE RECOMMANDE AUX CLUBS ET AUX FÉDÉRATIONS :

- Adoption de mesures de gouvernance qui se basent sur une analyse des risques afin d'identifier les principales vulnérabilités
- Formulation et mise en œuvre d'un programme anticorruption au sein des fédérations sportives, se basant sur les principes de la transparence et de l'intégrité

### TRANSPARENCY INTERNATIONAL SUISSE PLAIDE POUR LA SENSIBILISATION ET LA PRÉVENTION :

- Partenariat entre les fédérations sportives et les organisations de la société civile
- Mesures de prévention (formation et information), surtout auprès de la relève

|||||  
TRANSPARENCY INTERNATIONAL SUISSE  
SCHANZENECKSTRASSE 25  
CASE POSTALE 8509  
3001 BERNE  
031 382 35 50  
INFO@TRANSPARENCY.CH  
WWW.TRANSPARENCY.CH



**JUIN 2013**